



2026/1338

16.6.2026

DÉCISION (PESC) 2026/1338 DU CONSEIL

du 15 juin 2026

**à l'appui d'un projet sur des solutions numériques pour la sécurité des stocks de munitions classiques
dans le voisinage de l'Union européenne (AIMS/SIMS)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 28, paragraphe 1, et son article 31, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) En 2001, les États membres des Nations unies ont adopté le programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (ci-après dénommé «programme d'action des Nations unies»). Dans le programme d'action des Nations unies, les États membres de l'ONU sont convenus d'améliorer les réglementations nationales relatives aux armes légères, de renforcer la gestion des stocks, de veiller à ce que les armes soient marquées de manière appropriée et fiable, d'améliorer la coopération en matière de traçage des armes et de s'investir dans une coopération et une assistance régionales et internationales.
- (2) Le 19 novembre 2018, le Conseil a adopté une stratégie de l'UE contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions intitulée «Sécuriser les armes, protéger les citoyens», qui fait le constat qu'une sécurité des stocks défaillante est un facteur majeur du détournement d'armes et de munitions des marchés licites vers les marchés illicites. L'Union et ses États membres se sont engagés à continuer d'aider d'autres pays à améliorer la gestion et la sécurité des stocks détenus par les États en renforçant les cadres législatifs et administratifs nationaux, ainsi que les institutions chargées de réguler l'approvisionnement légitime en armes légères et de petit calibre (ci-après dénommés «ALPC») et en munitions destinées aux forces de défense et de sécurité ainsi que la gestion de leurs stocks, l'accent étant mis en particulier sur le marquage et l'enregistrement. Ils se sont également engagés à promouvoir et à mettre en œuvre des normes et des bonnes pratiques relatives à la manipulation d'armes légères et de leurs munitions. L'Union s'est en outre engagée à promouvoir l'emploi de nouvelles technologies pour accroître l'efficacité de la gestion des stocks d'ALPC et à continuer de soutenir la coopération et l'assistance en vue de la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies, y compris par des activités de sécurité physique et de gestion des stocks d'ALPC et de munitions.
- (3) Le 4 décembre 2023, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie (ci-après dénommé «cadre mondial»), un cadre de coopération volontaire qui contient un ensemble d'engagements politiques visant à renforcer et à promouvoir les initiatives existantes en matière de gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et à combler les lacunes existantes dans ce domaine. Dans le cadre de l'objectif 5, le cadre mondial encourage les États à mettre en place les capacités techniques nécessaires pour assurer une surveillance adéquate, systématique et durable des munitions classiques dans les stocks nationaux, selon les besoins et dans le respect du droit national, y compris par la fourniture et la réception d'une coopération et d'une assistance internationales.
- (4) La position commune 2008/944/PESC du Conseil ⁽¹⁾ dispose qu'une autorisation d'exportation doit être refusée si son approbation est incompatible avec les obligations et engagements internationaux pris par les États membres, y compris leurs engagements, au titre du cadre mondial.

⁽¹⁾ Position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires (JO L 335 du 13.12.2008, p. 99, ELI: <http://data.europa.eu/eli/compos/2008/944/oj>).

- (5) Le 14 avril 2025, le Conseil a approuvé des conclusions sur le contrôle des exportations d'armes, dans lesquelles il se déclare résolu à faire avancer les travaux sur les éléments soutenant un commerce responsable de la technologie et des équipements militaires, et charge le groupe «Exportations d'armes conventionnelles» (COARM) de soutenir, s'il y a lieu, le renforcement des capacités des pays tiers en ce qui concerne la gestion des stocks d'armes et de munitions.
- (6) Le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) met actuellement au point le système de gestion des stocks de munitions (AIMS), outil numérique destiné à faciliter la gestion sûre, sécurisée et durable des stocks de munitions. L'AIMS est conçu pour fonctionner en synergie avec le système de gestion des informations de surveillance (SIMS). L'AIMS et le SIMS feront l'objet d'un projet pilote en Bosnie-Herzégovine, et la République de Moldavie a manifesté un vif intérêt pour ces deux outils.
- (7) Il est dans l'intérêt de l'Union en matière de sécurité d'aider la Bosnie-Herzégovine et la République de Moldavie à s'aligner sur les normes modernes de non-prolifération et de sécurité. Dans ce contexte, il convient que l'Union soutienne par une contribution financière, le projet intitulé «Solutions numériques pour la sécurité des stocks de munitions classiques dans le voisinage de l'UE», qui est un projet consistant à développer, adopter, intégrer et utiliser de manière durable les outils AIMS et SIMS dans ces pays. La Suisse s'est engagée à cofinancer ce projet en apportant une contribution financière s'ajoutant à la contribution de l'Union, en vue d'atteindre le budget total estimé du projet,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. En vue de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions intitulé «Sécuriser les armes, protéger les citoyens» et de la position commune 2008/944/PESC, l'Union soutient le projet intitulé «Solutions numériques pour la sécurité des stocks de munitions classiques dans le voisinage de l'Union», qui consiste à mettre au point, adopter, intégrer et utiliser de manière durable le système de gestion des stocks de munitions (AIMS) et le système de gestion des informations de surveillance (SIMS) en Bosnie-Herzégovine et en République de Moldavie (ci-après dénommé le «projet»).
2. L'objectif du projet est de renforcer les capacités organisationnelles des autorités nationales de Bosnie-Herzégovine et de la République de Moldavie en matière de gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, afin d'atténuer le risque de détournement et d'explosions accidentelles.
3. Une description détaillée du projet figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

1. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant») est responsable de la mise en œuvre de la présente décision.
2. La mise en œuvre technique du projet est assurée par le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG).
3. Le CIDHG exécute ses tâches sous la responsabilité du haut représentant. À cette fin, le haut représentant conclut les arrangements nécessaires avec le CIDHG.

Article 3

1. Le montant de référence financière pour l'exécution du projet financé par l'Union est de 1 000 000 EUR. Le budget total estimé pour le projet s'élève à 1 389 145 EUR.
2. La gestion des dépenses financées par le montant de référence financière visé au paragraphe 1 s'effectue selon les procédures et règles applicables au budget général de l'Union.

3. La Commission supervise la bonne gestion des dépenses visées au paragraphe 2. À cet effet, elle conclut un accord avec le CIDHG. Ledit accord prévoit que le CIDHG doit veiller à ce que la contribution de l'Union bénéficie d'une bonne visibilité proportionnée à son importance.
4. La Commission s'efforce de conclure l'accord visé au paragraphe 3 le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de la présente décision. Elle informe le Conseil des éventuelles difficultés liées à la conclusion dudit accord et de la date de conclusion de l'accord.

Article 4

1. Le haut représentant rend compte au Conseil de la mise en œuvre de la présente décision, sur la base de rapports semestriels établis par le CIDHG.
2. La Commission rend compte au Conseil des aspects financiers du projet.

Article 5

1. La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.
2. Elle expire trente-six mois après la date de la conclusion de l'accord visé à l'article 3, paragraphe 3, ou, si un tel accord n'a pas été conclu dans un délai de six mois à compter de la date de l'entrée en vigueur de la présente décision, six mois après la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2026.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

ANNEXE

DOCUMENT DE PROJET

Solutions numériques pour la sécurité des stocks de munitions classiques dans le voisinage de l'Union (AIMS/SIMS)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION D'UN SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA PESC

1.0 Les enjeux

La capacité d'un État à classifier, quantifier et tenir la comptabilité des munitions classiques qu'il détient et contrôle est un impératif fondamental pour assurer une gestion sûre, sécurisée et pérenne des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, ainsi que pour renforcer le contrôle des armements et la prévention du détournement et de la prolifération. À défaut, les États s'exposent à des risques accrus d'explosions accidentelles, de détournement et de prolifération non contrôlée des munitions. Ces risques sont particulièrement élevés dans les situations de conflit et marquées par des capacités réduites où les autorités nationales ne disposent souvent pas des capacités techniques, financières, opérationnelles et organisationnelles pour gérer leurs munitions classiques. Dans ces contextes, les États peuvent:

- ne pas être en mesure de prévoir avec précision les besoins en munitions ou de planifier des acquisitions en temps utile et avec un bon rapport coût-efficacité,
- échouer à répertorier les munitions dangereuses ou qui se détériorent, ce qui augmente le risque d'explosions accidentelles,
- manquer des occasions de recenser et éliminer en toute sécurité les munitions obsolètes, ajoutant ainsi aux risques pour la sûreté des risques pour la sécurité,
- ne pas disposer de registres complets, permettant notamment le traçage par numéro de lot, ce qui grève leur capacité à tracer les munitions, à détecter les points de détournement et à soutenir les enquêtes faisant suite aux détournements,
- ne pas avoir une vue d'ensemble suffisamment précise de l'emplacement physique et du statut juridique des stocks de munitions, ce qui accroît le risque de détournement et fait obstacle à la traçabilité,
- ne pas disposer des capacités suffisantes pour délivrer et contrôler les certificats d'utilisation finale et pour procéder à des évaluations robustes des risques avant et après transfert, comme les accords bilatéraux et multilatéraux sur le contrôle des exportations l'exigent,
- ne pas être en mesure de respecter leurs engagements internationaux et tant qu'État exportant des armes et disposant de stocks au titre d'instruments tels que le traité sur le commerce des armes (TCA), le programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (ci-après dénommé «programme d'action de l'ONU») et le cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie (ci-après dénommé «cadre mondial»).

Au vu de ces lacunes opérationnelles et institutionnelles, il est urgent de mettre en place des systèmes adaptés aux contextes et fondés sur des normes qui permettent aux États d'établir des cadres de gestion des stocks robustes et pérennes. Afin de remédier efficacement aux risques en matière de sûreté et de sécurité, ces systèmes doivent aller plus loin que l'enregistrement de base. Ils doivent concourir à la collecte, à l'intégration et à l'analyse systématiques de jeux de données complets — ne concernant pas seulement le type, l'emplacement et la quantité des munitions, mais également leur condition, leur aptitude à l'emploi et leur statut en matière de surveillance tout au long du cycle de vie. Cela nécessite une architecture numérique spécifique qui puisse faciliter la prise de décisions éclairée, la hiérarchisation des risques et la planification à long terme, tout en renforçant le contrôle des armements et la réalisation des objectifs de non-prolifération, en conformité avec les normes, lignes directrices et bonnes pratiques internationales, telles que celles qui figurent dans les directives techniques internationales sur les munitions (IATG) et aux objectifs 5 et 7 du cadre mondial.

1.1 AIMS/SIMS: Une solution numérique pour une gestion complète des stocks

À la suite de plusieurs demandes de soutien formulées par les autorités nationales afin de renforcer leurs efforts de contrôle des armements et de non-prolifération grâce à l'amélioration de l'inventaire et de la surveillance des stocks de munitions classiques, le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) [par l'intermédiaire de son équipe consultative pour la gestion des munitions (AMAT)] est en cours de développement du progiciel AIMS/SIMS.

L'**AIMS (Ammunition Inventory Management System)** est un outil logiciel numérique, modulable et répondant aux IATG conçu pour prendre en charge la gestion sûre, sécurisée et viable des stocks de munition. Basé sur le système de gestion des stocks utilisé par le ministère de la défense du Royaume-Uni, l'AIMS est actuellement en développement et fera l'objet d'une phase pilote en Bosnie-Herzégovine, d'autres pays ayant manifesté un vif intérêt, notamment le Kazakhstan, la Moldavie et le Pérou.

L'AIMS accompagne les efforts déployés au niveau national pour réduire les risques que posent les stocks de munitions gérés de manière non sûre et non sécurisée, et contribue à renforcer les capacités organisationnelles des autorités nationales en matière de gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. En particulier, l'AIMS présente les avantages suivants:

- il améliore la sécurité du personnel et de la population civile en favorisant la sécurité dans le stockage, la manipulation, le transport et l'élimination des munitions,
- il permet la détection en temps utile des pertes et des détournements grâce à un traçage en temps réel des stocks et à des contrôles physiques réguliers des stocks,
- il améliore l'efficacité des stocks et la réduction des risques en liant la gestion des stocks aux données de surveillance afin de guider les décisions en matière de planification, d'acquisition et d'élimination,
- il concourt au renforcement institutionnel en favorisant les réexamens des processus, la normalisation des procédures et le renforcement des capacités à long terme selon des cadres sous conduite nationale.

Bien qu'il fonctionne de manière autonome, l'AIMS est conçu pour opérer en synergie avec le **SIMS (Surveillance Information Management System)**. Le SIMS permet de suivre l'évolution de la condition et de la stabilité et est intégré à l'AIMS, contribuant à un processus décisionnel, une planification et une gestion fondés sur les risques. Développé en conformité avec les IATG, le SIMS facilite la collecte systématique, le stockage et l'analyse des données liée à l'encodage des inspections physiques, des tests chimiques, de l'exposition environnementale et de la condition. Il recueille des informations essentielles sur le vieillissement, la dégradation et l'instabilité (notamment pour les articles à haut risque tels que les munitions à ergol), permettant une détection précoce des munitions non sécurisées. Cela permet ensuite de hiérarchiser les priorités en ce qui concerne les mesures d'atténuation des risques, telles que l'élimination ciblée, les interdictions ou les restrictions de déplacement, et de faire en sorte que seules les munitions qui peuvent être stockées, transportées et utilisées en toute sécurité soient conservées dans les stocks.

Lorsqu'il est relié à l'AIMS, le SIMS permet de recouper en temps réel les stocks et les données sur la condition, ce qui permet aux autorités techniques nationales de prendre des décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne la planification de la surveillance, l'affectation des ressources et la gestion à long terme des stocks. En intégrant les données de surveillance à la gestion globale des stocks, le système combiné renforce les capacités nationales à réduire le risque d'explosions accidentelles et favorise le respect des normes internationales en matière de sûreté et de sécurité.

Le progiciel AIMS/SIMS comble une lacune majeure en termes de capacités qu'aucun autre système ne traite, en constituant une plateforme d'infrastructure numérique détenue au niveau national, fondée sur des normes et modulable en vue d'une gestion sûre, sécurisée et pérenne des munitions classiques. En outre, l'AIMS/SIMS permet aux États de mettre directement en œuvre les objectifs 5 et 7 du cadre mondial, tout en facilitant les progrès en ce qui concerne l'objectif 6 (réduction des risques), l'objectif 10 (prévention du détournement), l'objectif 11 (marquage et traçage), l'objectif 12 (partage d'informations sur les détournements) et l'objectif 13 (collecte de données et analyses concernant le détournement). Outre leur alignement sur le cadre mondial, l'AIMS et le SIMS concourent à la mise en œuvre d'importants instruments de l'UE en matière de contrôle des armements et de sûreté, notamment la stratégie de l'UE contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions, la position commune du Conseil sur les exportations d'armes (2008/944/PESC et sa révision de 2019) et les feuilles de route régionales sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) (par exemple la feuille de route des Balkans occidentaux pour 2024).

En permettant l'obtention de données précises et en temps réel sur les stocks, le suivi de la condition et la traçabilité des munitions, ces systèmes renforcent la capacité des États à réaliser des évaluations des risques avant et après transfert, à vérifier la conformité de l'utilisation finale et de l'utilisateur final et à contribuer à des systèmes de contrôle nationaux robustes — conformément au critère figurant à l'article 5 de la position commune du Conseil. En outre, ils soutiennent directement les priorités plus larges de l'UE en matière de sécurité et de développement en réduisant le risque de détournement, en améliorant la transparence et en renforçant les capacités de déclaration au titre du TCA, du programme d'action de l'ONU et des régimes d'embargo sur les armes du Conseil de sécurité de l'ONU.

1.1.1. Analyse de marché

La plupart des États ne disposent pas de systèmes de gestion des stocks distincts conçus spécifiquement pour la gestion des munitions classiques. Dans de nombreux contextes, les autorités nationales s'appuient sur des systèmes improvisés ou inadéquats — tels que des registres sur papier, des tableaux Excel ou des logiciels de logistique générale, des plateformes d'enregistrement des armes à feu ou des solutions fournies par des donateurs — qui ne sont pas adaptés aux exigences complexes de la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. Ces solutions n'offrent souvent pas certaines fonctionnalités techniques essentielles telles que le suivi de l'utilisation au niveau des lots, la gestion des groupes de compatibilité, la classification des risques d'explosion, les licences limite d'explosif et la surveillance de la condition. Par conséquent, elles sont inaptes à soutenir les efforts visant à prévenir et à atténuer les explosions accidentelles, le détournement et l'accumulation d'excédents, ainsi qu'à favoriser le partage d'informations, y compris à des fins de traçage et de signalement international.

Il est important de faire la distinction entre les systèmes d'enregistrement des armes et les systèmes de gestion des stocks de munitions. Les systèmes d'enregistrement des armes se concentrent généralement sur la propriété, l'identification et les contrôles des transferts, alors que les munitions, qui sont consommables, périssables et souvent stockées en vrac, nécessitent un système beaucoup plus détaillé et dynamique. Des systèmes efficaces de gestion des munitions doivent permettre de suivre les spécifications techniques (calibre, type, numéro de lot, quantité nette d'explosif), les données de stockage (localisation, groupe de compatibilité, classification des dangers), les résultats de la surveillance, l'état de fonctionnement, l'historique des mouvements et les mesures d'élimination. Ce jeu de données élargi est essentiel non seulement pour la manipulation en toute sécurité et la planification opérationnelle mais aussi pour la surveillance, la détection des pertes, la prévision du cycle de vie et la planification financière.

Un certain nombre d'outils numériques existants⁽¹⁾ offrent des solutions partielles pour la gestion des stocks de munitions et la tenue de registres. Bien qu'utiles, ces systèmes sont principalement conçus pour les ALPC et leurs munitions. Par conséquent, ils excluent généralement des catégories plus vastes de munitions classiques et ne disposent pas de certaines fonctionnalités importantes telles que l'intégration avec les données de surveillance, la classification des groupes de compatibilité, l'étiquetage de danger ou le suivi sur l'ensemble du cycle de vie. Ces limitations réduisent grandement leur utilité pour une gestion complète des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et entravent leur capacité à soutenir les processus de prise de décision ou de planification fondés sur les risques.

⁽¹⁾ Par exemple ArmsTracker, le Software for Control of Inventory of Firearms and Ammunition (SAM), et le Arms Registration and Management System (ARMA).

En revanche, le progiciel AIMS/SIMS est conçu spécifiquement pour répondre à l'ensemble des exigences en matière de gestion sûre, sécurisée et pérenne des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. L'AIMS/SIMS facilite le suivi au niveau du lot de tous les types de munitions; intègre les données de surveillance; prend en charge la classification par groupe de compatibilité, la catégorisation des dangers et favorise l'alignement sur les normes internationales. Le système est modulable, adaptable aux flux de travail nationaux et conçu pour fonctionner sur plusieurs sites sous contrôle national. Surtout, l'AIMS transforme un suivi basique des stocks en un outil stratégique qui renforce la capacité des autorités nationales à planifier, à renforcer la sûreté et la sécurité des stocks nationaux, à améliorer la capacité à collecter et à analyser des données sur les munitions détournées, à partager des informations (y compris sur le détournement et le trafic) et à respecter les engagements internationaux en matière de non-prolifération et de contrôle des armements grâce à l'utilisation intégrée de données en temps réel et polyvalentes sur les munitions.

1.1.2 Autres solutions

Les plateformes logistiques générales utilisées par les différents États se concentrent également sur la gestion globale des actifs, mais ne sont pas adaptées aux besoins en matière de sûreté, de sécurité et de transparence concernant les munitions classiques et ne sont pas conçues pour appuyer les objectifs internationaux en matière de contrôle des armements et de non-prolifération.

En revanche, l'AIMS/SIMS est conçu à cette fin, aligné sur les IATG et déployé à l'échelle mondiale, et offre ainsi une solution numérique spécifique pour réduire les risques de détournement, prévenir les explosions accidentelles et renforcer les efforts de contrôle des armements et de non-prolifération.

1.2. Développement logiciel de l'AIMS/SIMS

1.2.1 Propriété

Afin de garantir une interopérabilité totale et l'efficacité au regard des coûts, l'AIMS et le SIMS sont développés en parallèle à l'aide d'une architecture logicielle partagée, offrant une solution double et intégrée à deux des défis les plus complexes en matière de gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie: le contrôle des stocks et la surveillance. Le logiciel de référence AIMS/SIMS, y compris le code source, restera la propriété du CIDHG et de son partenaire de développement logiciel. Le logiciel sera fourni gratuitement aux États.

Toutefois, en raison de la complexité de l'installation, en particulier de la saisie initiale des données et de l'adaptation aux procédures et flux de travail nationaux, le CIDHG aidera chaque pays à installer et à personnaliser le logiciel afin de garantir une mise en œuvre correcte et efficace. Une fois que le logiciel sera installé, le pays partenaire devient propriétaire de la version nationale du logiciel AIMS/SIMS. Ni le CIDHG ni aucun tiers n'aura accès au système national, à moins que cela ne soit nécessaire et que le pays lui-même y ait donné accès par l'intermédiaire du Gateway PC pour corriger des bogues ou installer des mises à jour. Cette approche reflète le modèle de propriété du logiciel adopté pour le système de gestion de l'information pour l'action contre les mines du CIDHG.

1.2.2 Calendrier de développement, étapes et financement

L'initiative AIMS/SIMS est en cours de développement depuis 2022. La première preuve de concept a été réalisée entre 2022 et 2023, avec le financement du ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO). Au cours de cette phase, le cadre conceptuel du système de gestion des stocks a été élaboré avec les contributions du comité d'examen technique sur les IATG, et une entreprise expérimentée de développement de logiciels logistiques a été sélectionnée au moyen d'une procédure d'appel d'offres ouverte pour produire le prototype du logiciel.

En 2023, la Bosnie-Herzégovine a demandé un soutien international pour renforcer la sûreté, la sécurité et l'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne ses stocks nationaux de munitions. Pour répondre à cette demande, le CIDHG a lancé un projet visant à concevoir et à développer l'architecture logicielle de base de l'AIMS, la Bosnie-Herzégovine servant de pays pilote pour les tests et la validation. Cette phase a été rendue possible grâce au soutien financier et technique du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de la Suisse.

Tout au long de l'année 2024, le CIDHG a mené un vaste exercice sur les besoins des utilisateurs, en étroite collaboration avec un groupe de travail technique spécifique composé de représentants des ministères et agences mandatés. Au cours du processus relatif aux besoins des utilisateurs, il est apparu clairement qu'un outil logiciel supplémentaire serait nécessaire pour gérer les informations liées à la surveillance parallèlement à la gestion des stocks. Par conséquent, l'architecture logicielle finale a été repensée pour inclure à la fois l'AIMS et le SIMS, développée conformément aux IATG et visant à renforcer la capacité des autorités nationales de Bosnie-Herzégovine à prévenir le détournement, à renforcer l'obligation de rendre des comptes et à faire progresser des objectifs plus larges en matière de contrôle des armements et de non-prolifération.

En 2025, une collecte de fonds est en cours pour soutenir la finalisation des progiciels AIMS/SIMS, y compris leur validation, l'élaboration de matériel et de ressources de formation à la mise en œuvre ainsi que la préparation du déploiement en Moldavie. Dans l'intervalle, le CIDHG a soutenu les travaux préparatoires visant à garantir la disponibilité des informations et données techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'AIMS et du SIMS, en mettant l'accent sur le fait de permettre l'identification précise des munitions pour la prévention du détournement, la vérification des utilisateurs finaux et la notification internationale. La Bosnie-Herzégovine devrait effectuer une comptabilité complète de ses stocks nationaux de munitions afin de s'assurer que les données saisies dans l'AIMS sont exactes et complètes. Une fois le développement du logiciel achevé (estimé à 18 mois après la confirmation du financement), l'AIMS/SIMS sera pleinement mis en œuvre en Bosnie-Herzégovine. Cette mise en œuvre pilote servira de validation essentielle de la fonctionnalité du système et fournira des enseignements essentiels pour guider le déploiement en Moldavie.

2. FINALITÉ, OBJECTIFS ET RÉSULTATS DU PROJET

2.1 Objectif général

Le projet vise à faciliter la gestion sûre, sécurisée et durable, tout au long de leur cycle de vie, des munitions classiques détenues et contrôlées au niveau national en Bosnie-Herzégovine et en Moldavie grâce à l'adoption et à l'utilisation durable du progiciel AIMS/SIMS. Par conséquent, ce projet soutiendra la mise en œuvre du cadre mondial et d'autres instruments pertinents de l'UE et internationaux en matière de contrôle des armements et de non-prolifération. Le projet ne soutient ni ne renforce la capacité de combat ou la capacité opérationnelle des forces armées; son champ d'application est strictement limité à la prévention du détournement, au contrôle des armements et à la non-prolifération.

2.2 Objectifs spécifiques

Pour atteindre ce but, le projet cherchera à réaliser les objectifs suivants:

Objectif n° 1: mettre au point, affiner et déployer le logiciel AIMS/SIMS en Bosnie-Herzégovine et en Moldavie en tant qu'outil modulable et aligné sur les IATG pour permettre aux autorités nationales de gérer les munitions de manière sûre, sécurisée et responsable, atténuant ainsi le risque de détournement et d'explosions accidentelles.

Objectif n° 2: renforcer les capacités organisationnelles des autorités nationales de Bosnie-Herzégovine et de Moldavie en ce qui concerne la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, par l'adoption, l'intégration et l'utilisation durable du progiciel AIMS/SIMS, en soutenant l'appropriation nationale, la mise en œuvre durable et la prévention du détournement.

Objectif n° 3: dans le cadre de sa mise en œuvre par la Bosnie-Herzégovine et la Moldavie, promouvoir le logiciel AIMS/SIMS et son alignement sur le cadre mondial et les initiatives pertinentes de l'UE et internationales en matière de contrôle des armements (notamment le TCA et le programme d'action de l'ONU) couvrant des finalités telles que: la prévention du détournement, le traçage des munitions illicites, le contrôle de l'utilisation finale et la sécurité des munitions.

3. RÉSULTATS ET RÉALISATIONS ESCOMPTÉS

- 3.1 **Résultat 1:** un progiciel AIMS/SIMS pleinement développé qui fournit une solution numérique pour la gestion sûre, sécurisée et durable des stocks et de la surveillance des munitions classiques, renforçant ainsi la prévention du détournement, le traçage des munitions illicites, le contrôle de l'utilisation finale et la sécurité des munitions.

3.1.1 Activités

- Développer et valider le logiciel AIMS/SIMS en tant qu'ensemble d'outils modulaires, conformes aux IATG, pour la gestion des stocks et la surveillance des munitions classiques, alignés sur les IATG.
- Produire un ensemble complet de mesures de mise en œuvre, comprenant du matériel de formation, des manuels de l'utilisateur et des protocoles d'intégration afin de soutenir le déploiement national et la durabilité à long terme.
- Développer la documentation AIMS/SIMS et les protocoles opérationnels en documentant l'architecture du logiciel, les manuels de l'utilisateur et les protocoles de saisie des données.

Étape clé: développement du logiciel AIMS/SIMS.

- 3.2 **Résultat 2:** renforcement de la capacité organisationnelle de la Bosnie-Herzégovine et de la Moldavie à mettre en œuvre la gestion des stocks tout au long de leur cycle de vie et la surveillance des munitions, conformément aux IATG.

3.2.1 Mise en œuvre des activités - Phase A. Contact et lancement du projet

- Recevoir une demande formelle ou conclure un accord avec la Bosnie-Herzégovine et la Moldavie afin de renforcer les efforts nationaux en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de prévention du détournement par l'adoption de l'AIMS/SIMS.
- Créer un groupe national d'experts chargé d'orienter et de superviser la mise en œuvre du projet en Bosnie-Herzégovine et en Moldavie.
- Promouvoir un atelier de planification technique avec le groupe d'experts et d'autres parties prenantes pour définir les tâches de mise en œuvre et élaborer un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre du projet.
- Sensibiliser et dispenser des formations au groupe d'experts et aux autorités nationales mandatées sur la gestion des stocks de munitions et l'utilisation de l'AIMS/SIMS pour la prévention du détournement, le traçage des munitions illicites, le contrôle de l'utilisation finale et la sécurité des munitions.

Étape clé: signature de l'accord de partenariat avec la Bosnie-Herzégovine et la Moldavie.

3.2.2 Mise en œuvre des activités - Phase B. Élaboration du cadre réglementaire et technique

- Définir les bases réglementaires, procédurales et techniques nationales nécessaires à l'adoption et au maintien de l'AIMS/SIMS.
- Aider le groupe d'experts à élaborer et à approuver un répertoire technique des munitions et une base de données nationale consolidée des munitions afin de soutenir des processus normalisés en matière de stocks et de surveillance.

- Aider le groupe d'experts à cartographier et à documenter tous les flux de travail et procédures existants liés aux stocks, à la tenue de registres et à la surveillance.
- Collaborer avec le groupe d'experts pour recenser, documenter et approuver l'approche d'intégration entre l'AIMS/SIMS et tout système existant (par exemple, logiciels de logistique générale).
- Recenser les besoins en matériel informatique et logiciels nécessaires au déploiement national. Aider les autorités nationales de Bosnie-Herzégovine et de Moldavie à rechercher des fonds supplémentaires si nécessaire pour l'achat de matériel informatique et de logiciels.
- Fournir des conseils techniques et une assistance opérationnelle pour la réalisation d'un inventaire complet des munitions classiques.

Étape clé: approbation du répertoire technique des munitions, de la base de données et des cartographies des processus par les autorités nationales mandatées en Bosnie-Herzégovine et en Moldavie.

3.2.3 Mise en œuvre des activités - Phase C: intégration des systèmes et formation

- Installer l'AIMS et le SIMS sur la plateforme nationale de stockage de données de la Bosnie-Herzégovine et de la Moldavie, en garantissant une configuration sécurisée.
- Dispenser une formation structurée et un mentorat aux utilisateurs concernés.
- Aider, sur demande, au nettoyage des données et à leur intégration dans les systèmes AIMS et SIMS.

Étape clé: installation du logiciel et intégration des données dans l'AIMS et le SIMS.

3.2.4 Mise en œuvre des activités - Phase D: renforcement des capacités et durabilité des systèmes

- Dispenser une formation de remise à niveau, un mentorat et un soutien lors du passage de relais pour le personnel nouvellement nommé.

Étape clé: système intégré de manière durable dans les structures nationales.

3.3 Résultat 3: tout au long de sa mise en œuvre par la Bosnie-Herzégovine et la Moldavie, promotion du logiciel AIMS/SIMS et de son alignement sur le cadre mondial et les initiatives pertinentes de l'UE et internationales en matière de contrôle des armements (notamment le TCA et le programme d'action de l'ONU).

3.3.1 Activités

- Organiser et animer au moins deux événements parallèles lors de conférences internationales et régionales sur le contrôle des armements afin de promouvoir l'AIMS/SIMS et son alignement sur le cadre mondial et la stratégie de l'UE contre les armes légères.
- Mettre au point et diffuser des matériels d'information illustrant la manière dont l'AIMS/SIMS contribue à la mise en œuvre du cadre mondial ainsi que des objectifs de l'UE et, plus largement, de l'ONU en matière de contrôle des armements (par exemple prévention du détournement, contrôle de l'utilisation finale et transparence).
- Organiser des webinaires spécifiques à l'intention des experts techniques, des autorités nationales et des partenaires régionaux sur le rôle de la gestion des stocks et de la surveillance ainsi que d'une gestion sûre, sécurisée et durable des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie.

- Fournir un soutien consultatif à la Bosnie-Herzégovine et à la Moldavie pour démontrer comment l'AIMS/SIMS peut générer des données pour l'établissement de rapports au titre du cadre mondial, du TCA, du programme d'action de l'ONU et d'autres instruments.
- Encourager l'apprentissage par les pairs en partageant avec d'autres États intéressés les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'AIMS/SIMS par la Bosnie-Herzégovine et la Moldavie.

Étape clé: Promotion de l'AIMS/SIMS lors des réunions régionales (2026-2027) du Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA) sur le cadre mondial et lors de la réunion des États sur le cadre mondial, qui se tiendra en 2027, des réunions du programme d'action de l'ONU sur les armes légères et d'autres rencontres internationales, régionales et infrarégionales pertinentes.

4. ORGANISME CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE

Établi à Genève, en Suisse, le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) exerce ses activités à l'échelle mondiale en partenariat avec les autorités nationales chargées de la lutte contre les mines et de la gestion des munitions, les opérateurs de ces secteurs, les Nations unies et d'autres acteurs. En 2024, le Centre a œuvré dans plus de 40 pays et territoires. Le CIDHG s'emploie à réduire les risques pour les communautés découlant de tous types de munitions explosives: les mines terrestres, les armes à sous-munitions, les restes explosifs de guerre et les munitions classiques gérées de manière non sûre et non sécurisée.

Créée en janvier 2019 dans le cadre d'une initiative conjointe du Bureau des affaires de désarmement des Nations unies et du CIDHG, l'équipe consultative de gestion des munitions (AMAT) soutient la mise en œuvre du programme SaferGuard des Nations unies et fournit une assistance technique aux États et aux partenaires en ce qui concerne la gestion sûre, sécurisée et durable des munitions tout au long de leur cycle de vie, conformément aux IATG. Depuis sa création, l'AMAT produit des résultats positifs pour ce qui est de la fourniture d'une assistance technique aux États jugés à risque ainsi qu'à d'autres partenaires en ce qui concerne la gestion sûre et sécurisée des munitions conformément aux IATG.

Le CIDHG a pour unique mission de soutenir et de professionnaliser la réduction des risques liés aux munitions explosives, en promouvant des solutions innovantes, adaptées et durables. Par les services qu'il propose, son expertise thématique et ses approches géographiques, le Centre se concentre principalement sur les travaux en amont, à savoir aider les autorités nationales à s'approprier leurs programmes et mettre l'accent sur l'élaboration de stratégies, de normes et de cadres de gestion appropriés. Contrairement aux organisations qui se concentrent principalement sur la mise en œuvre sur le terrain ou la sensibilisation de haut niveau, le CIDHG fait le lien entre la pratique et la stratégie dans tous les domaines de la lutte contre les mines et de la gestion des munitions, depuis l'élaboration de normes internationales à la fourniture d'un soutien adapté sur le terrain aux autorités nationales. Ses travaux en matière de contextualisation des stratégies et des normes, en particulier dans le cadre d'une étroite collaboration avec les États touchés, permettent de veiller à ce que les cadres mondiaux restent pertinents, pratiques et pris en charge au niveau national.

Combinant ces travaux avec son pouvoir unique de mobilisation, qui lui permet de rassembler les gouvernements, les agences de l'ONU, les ONG, le monde universitaire et le secteur privé, le CIDHG joue un rôle essentiel pour ce qui est d'aligner les réalités opérationnelles sur les cadres stratégiques en mutation, en assurant la cohérence, l'adaptabilité et des effets durables pour les communautés touchées par les munitions explosives.

5. ALIGNEMENT SUR LES POLITIQUES DE L'UE

Ce projet soutient directement plusieurs cadres stratégiques de l'UE:

5.1 Stratégie de l'UE contre les armes légères

L'AIMS/SIMS répond directement à la préoccupation majeure de la stratégie de l'UE contre les armes légères, à savoir qu'«une sécurité des stocks défaillante est un facteur majeur du détournement d'armes et de munitions des marchés licites vers les marchés illicites». Par la fourniture de capacités numériques solides de gestion des stocks, l'AIMS/SIMS renforce la sécurité des stocks et soutient l'engagement de l'Union à promouvoir la mise en œuvre des normes et des lignes directrices internationales telles que les IATG. Les fonctions de suivi en temps réel et de responsabilité dont est doté le système contribuent à prévenir et à détecter les détournements en tenant des registres exhaustifs des mouvements de munitions et des conditions de stockage.

5.2 Position commune 2008/944/PESC sur les exportations d'armes

La position commune de l'UE actualisée en 2025 est directement alignée sur les capacités de l'AIMS/SIMS dans de multiples domaines prioritaires. L'AIMS/SIMS soutient l'engagement du Conseil à améliorer le traçage et promeut une transparence de la chaîne d'approvisionnement qui contribue à réduire au minimum les risques de détournement pendant les transferts. Le système facilite la vérification et le contrôle des utilisateurs finaux en tant qu'outil de prévention des détournements, en fournissant les informations essentielles requises pour permettre la réalisation de ces actions. L'AIMS/SIMS soutient directement le renforcement des capacités des pays tiers dans tous les domaines de la gestion des stocks de munitions.

5.3 Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie

La gestion des stocks est une exigence fondamentale aux fins de la réalisation des objectifs du cadre mondial. L'AIMS/SIMS soutient directement l'objectif 4 en renforçant les capacités des autorités nationales en matière de gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie grâce à des fonctionnalités intégrées de planification, de notification et d'élimination. L'AIMS/SIMS et le logiciel SIMS associé contribuent à la réalisation des objectifs 5 à 7 en fournissant une surveillance systématique, des processus de réduction des risques et des systèmes complets de gestion des stocks. La plateforme renforce également les objectifs 8, 9 et 11 en promouvant la transparence de la chaîne d'approvisionnement, en soutenant le contrôle des utilisateurs finaux et en renforçant les capacités de marquage et de traçage.

5.4 Traité sur le commerce des armes (TCA)

L'AIMS/SIMS soutient la mise en œuvre du TCA en permettant l'établissement de rapports plus précis sur les stocks et les mouvements de munitions, en facilitant le contrôle des utilisateurs finaux au moyen de capacités de suivi globales, et en fournissant l'infrastructure de documentation aidant les États importateurs à démontrer leur volonté de prévenir les détournements et de faire respecter l'obligation de rendre des comptes dans la gestion des munitions.

5.5 Programme d'action de l'ONU sur les armes légères

L'AIMS/SIMS fait progresser les principaux engagements du programme d'action de l'ONU en matière de gestion et de sécurité des stocks en fournissant la base technologique d'une gestion efficace des stocks. L'approche intégrée du système en matière de gestion des stocks et de capacités de traçage est directement alignée sur l'accent mis par le programme d'action de l'ONU sur la prévention du trafic au moyen d'un renforcement de la sécurité des stocks. L'AIMS permet aux États de maintenir des registres détaillés et des mesures de responsabilité qui sont essentiels pour une gestion responsable des stocks dans le cadre du programme d'action de l'ONU.

5.6 Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) Europe dans le monde — Règlement (UE) 2021/947

L'AIMS/SIMS soutient directement l'objectif énoncé à l'annexe II, point 6 g), du règlement établissant l'IVCDI ⁽²⁾ en servant de pierre angulaire à la gouvernance responsable en ce qui concerne la gestion des armes et des munitions. Le système promeut des mesures de bonne gouvernance et de responsabilité qui correspondent à des forces de défense et de sécurité contrôlées de manière démocratique. En soutenant la mise en œuvre de l'AIMS/SIMS dans les pays du voisinage, les investissements au titre de l'IVCDI font progresser la réforme du secteur de la sécurité, qui prévoit des instruments de sécurité plus efficaces, plus démocratiques et plus responsables aux fins du développement durable et de la paix.

6. VISIBILITÉ DE L'UE

Le CIDHG prendra toutes les mesures appropriées pour porter à la connaissance du public le fait que le projet a été financé par l'UE. Ces mesures seront mises en œuvre conformément aux orientations de l'UE en matière de visibilité ⁽³⁾.

Le CIDHG veillera donc à la visibilité de la contribution de l'UE grâce à une stratégie de marque et de publicité appropriée, soulignant le rôle de l'UE, assurant la transparence de ses actions et sensibilisant aux motifs de la décision, ainsi qu'au soutien qu'y apporte l'UE et aux résultats de ce soutien. Le matériel élaboré dans le cadre du projet mettra en évidence le drapeau de l'UE conformément aux directives de l'UE relatives à l'utilisation et à la reproduction correctes du drapeau.

⁽²⁾ Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, modifiant et abrogeant la décision n° 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (UE) 2017/1601 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE, Euratom) n° 480/2009 du Conseil (JO L 209 du 14.6.2021, p. 1).

⁽³⁾ «Communiquer et accroître la visibilité de l'UE: orientations relatives aux actions extérieures» (juillet 2022 — mis à jour en juillet 2024).

Étant donné que les activités prévues sont très diverses dans leur portée et leur nature, il sera fait usage d'une série d'outils promotionnels, y compris des médias, des sites web, des médias sociaux et du matériel d'information et de promotion tel que des infographies, des dépliants, des lettres d'information et des communiqués de presse, selon le cas. Le CIDHG reconnaîtra explicitement le soutien de l'UE dans toutes ses publications pertinentes, y compris le rapport annuel, ou toute autre publication relative à la subvention, en mettant en évidence les travaux soutenus par la proposition. Le CIDHG offrira aux représentants de l'UE la possibilité de prendre la parole lors d'événements, d'ateliers ou de forums pertinents qu'il organise ou coorganise, en soulignant leur engagement et leur partenariat. Les publications, événements publics et campagnes ainsi que le matériel entrant dans le cadre de chaque projet porteront une marque d'identification.
